

**IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES RISQUES DE RC EN MATIÈRE D'IMMEUBLE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA303	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1158,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 22/05/2024 au 23/05/2024
- Du 16/10/2024 au 17/10/2024

**OBJECTIFS**

- Analyser les données du dossier pour comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**

[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Alternance d'apports théoriques et méthodologiques.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Contrat d'assurance
  - 1. Droit du contrat d'assurance
  - 2. Règles propres aux assurances de dommages
  - 3. Caractéristiques de l'assurance dommages aux biens
  - 4. Garanties dommages aux biens
- B. Responsabilité Civile et obligations
  - 1. Éléments constitutifs de la R.C.
  - 2. Responsabilité extra-contractuelle
  - 3. Responsabilité contractuelle
  - 4. Contrat de bail
- C. Assurance souscrite dans le cadre de la copropriété
  - 1. Assurance de la collectivité
  - 2. Assurance personnelle du copropriétaire
  - 3. Assurance du locataire ou de l'occupant
  - 4. Assurance responsabilité civile professionnelle du syndic
- D. Assurance des travaux dans la copropriété
  - 1. Travaux soumis à l'obligation d'assurance
  - 2. Assurance dommages-ouvrage
  - 3. Assurance décennale
- E. Garanties en multirisque immeuble et habitation
  - 1. Garanties facultatives de dommages aux biens
  - 2. Garanties de responsabilités liées à l'occupation de l'immeuble
  - 3. Tarification, la règle proportionnelle de capitaux
- F. Gestion des sinistres
  - 1. Étapes et formes à respecter dans la déclaration du sinistre
  - 2. Instruction du dossier
  - 3. Notions générales sur les conventions de gestion entre assureurs
    - a) convention d'expertise amiable contradictoire
    - b) conventions d'assurances cumulatives (détériorations immobilières suite à vol, etc)
    - c) conventions d'abandon de recours
    - d) conventions spécifiques au dégât des eaux (IRSI et CIDECOP)

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Gestionnaires de copropriété  
Gestionnaires d'immeubles locatifs  
Gestionnaires de contrats immeubles  
Conseillers clientèle  
Agents généraux  
Courtiers

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

## **PRÉ-REQUIS**

Pas de pré-requis.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

1158,00 €

Exonérés de TVA

## **CONTACT**

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 21/11/2024 à 20:20